



INSCRIPTIONS SCOLAIRES - RENTREE 2020/2021

Enfants nés en 2017

Parents, afin de préparer au mieux la rentrée des classes, merci de respecter le calendrier ci-dessous et prendre les rendez-vous nécessaires à vos démarches auprès du Service Education et de la Directrice de l'école.

DU 24 FEVRIER AU 27 MARS 2020 : INSCRIPTIONS EN MAIRIE

- Les familles doivent se présenter au **Service Education** munies des pièces suivantes :
 - Livret de famille
 - Carnet de santé : vaccinations obligatoires à jour
 - Justificatif de domicile : facture EDF, Avis d'imposition... datant de-3 mois
- + *le cas échéant* :
 - Certificat de radiation délivré par l'ancienne école
 - Jugement de divorce avec attribution autorité parentale
- Sur place, une fiche de renseignements devra être complétée.
- Un **certificat d'inscription** sera alors délivré aux familles, après signature de Monsieur le Maire ou de l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires.

Permanence du Service Education : 13h-17h / 04.67.21.27.42
coordination-enfance@ville-vias.fr

- **Lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi sur RDV**

A COMPTER DU 9 MARS 2020 : ADMISSIONS A L'ECOLE MATERNELLE

- Sur présentation du certificat d'inscription remis par le Service Education, les familles seront reçues par la **Directrice de l'école** pour finaliser l'inscription.

Permanence directrice école : 9h-12h et 14h-17h / 04.67.21.69.15
ce.0340816c@ac-montpellier.fr

- **Lundi toute la journée**
- **Mardi, jeudi et vendredi sur RDV**